

Du registre aux délibérations du
Conseil Communal de Morlanwelz a été extrait ce qui
suit :

Administration Communale

Séance du 31 mars 2011.-

de

M O R L A N W E L Z

Réf. cc/11/03/11/SO.-

ORDRE DU JOUR :

11. Plan stratégique de sécurité et de prévention – Service Gardiens de la paix - Convention Contingent complémentaire 2011 – Décision.-

Sont présents : MM. FAUCONNIER Jacques, Bourgmestre-Président ;
MOUREAU Christian, Mme INCANNELA Josée, MM. DENEUFBOURG Jean-Charles, DEVILLERS François, ALEV Nebih, Echevins et M. FACCO Giorgio, Président du CPAS ;
MM. HUIN Michel, MAIRESSE Marceau, OTLET Paul, BODEUX Bernard, Mme BILLIET Virginie, M. MONTERO REDONDO José-Manuel, Mmes DUPONT-LIGNY Geneviève, DRUART Rose-Marie, GONZALEZ-MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine, MM. DEPASSE Michel, BUSQUIN Philippe, Mme VANDENBRANDE Claudette, MM. STAQUET Frédéric, HOFF Jean-Marie, BUONOPANE Domenico, ROMAIN Eddy, Conseillers communaux et M. BURION Michel, Secrétaire communal.

Le Conseil Communal : en séance publique :

Vu le contingent complémentaire du Plan stratégique de sécurité et de prévention ;

Vu l'octroi par le Ministère de l'Intérieur d'une somme de 8.117,76.- € pour la mise en place du contingent complémentaire ;

L'octroi de cette subvention nécessite la signature d'une convention du 1^{er} janvier 2011 au 30 juin 2011 entre le Ministre de l'intérieur et la Commune de Morlanwelz ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Attendu que la convention a été soumise à l'approbation du Collège communal en date du 21 mars 2011 ;

Attendu que la convention doit être soumise à l'approbation du Conseil communal ;

Décide à l'unanimité ;

- D'approuver la convention du Plan stratégique de sécurité et de prévention pour l'année 2011.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,
(s) M. BURION

Le Président,
(s) J. FAUCONNIER

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,